



N<sup>o</sup> 282

Le 12 novembre 1989

## LES ÉLECTIONS EN NAMIBIE ONT ÉTÉ

### "LIBRES ET ÉQUITABLES",

### AFFIRME L'ONU

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a accueilli aujourd'hui avec satisfaction la conclusion des Nations Unies, selon laquelle des élections libres et équitables ont eu lieu en Namibie. En effet, presque 98 pour cent des électeurs admissibles ont exercé leur droit de vote lors du scrutin tenu entre les 7 et 11 novembre, et le représentant spécial des Nations Unies, M. Martti Ahtissari, a affirmé hier que "le scrutin a été libre et équitable".

"L'enthousiasme et la persévérance dont a fait preuve le peuple namibien dans l'exercice de ses droits démocratiques sont pour nous tous source d'inspiration", a déclaré M. Clark. "Les Nations Unies ont fait un travail formidable pour que ces élections libres et équitables aient lieu."

Plus tard cette semaine, le Secrétaire général des Nations Unies présentera au Conseil de sécurité un rapport complet sur les élections, dans lequel seront publiés les détails concernant le dépouillement du scrutin et les résultats. "Le Canada demandera au Conseil de sécurité de prendre rapidement des mesures afin d'entériner les résultats et afin de les faire accepter à l'intérieur et à l'extérieur de la Namibie", a précisé M. Clark.

M. Clark a exprimé sa profonde reconnaissance aux plus de quatre cents Canadiens qui ont participé à l'effort international massif en vue de la tenue de ces élections en Namibie sous la supervision et le contrôle des Nations Unies. "Nous sommes extrêmement fiers en tant que nation de tous ces Canadiens qui sont venus des quatre coins du pays et de toutes les couches de la société pour se dévouer à la cause de la démocratie en Namabie", a affirmé M. Clark. Le contingent canadien qui a

.../2

Secretary of State  
for  
External Affairs

Secrétaire d'État  
aux  
Affaires extérieures

participé à la tenue des élections était composé de 250 soldats affectés au maintien de la paix, de 100 policiers, de 50 contrôleurs électoraux, de 10 spécialistes en dactyloscopie et de deux informaticiens spécialistes des élections.

L'Assemblée constituante qui vient d'être élue la semaine dernière en Namibie se rassemblera plus tard en novembre pour entamer la rédaction d'une constitution qui devra être adoptée à une majorité des deux tiers. M. Clark a précisé que cette constitution est censée enchâsser intégralement les principes constitutionnels dont ont convenu antérieurement toutes les parties et les Nations Unies. Ces principes comprennent des garanties constitutionnelles en ce qui concerne la démocratie et les droits de l'homme. M. Clark a souligné que de telles mesures apportent une contribution importante à l'édification du pays et à la conciliation nationale. "Le Canada appuie fermement ces principes et partage entièrement l'avis du Secrétaire général, approuvé par le Conseil de sécurité, selon lequel ils forment partie intégrante du plan des Nations Unies pour la Namibie et ont force exécutoire pour les parties," a affirmé M. Clark.

Le Canada tient beaucoup à ce que le processus d'indépendance de la Namibie soit couronné de succès, car les Nations Unies en sortiront renforcées et davantage en mesure de résoudre d'autres conflits régionaux. M. Clark a fait observer par ailleurs que "l'exemple de la transition de la Namibie à l'indépendance offrira aux Sud-africains une preuve fort précieuse qu'il y a moyen de vivre des transformations fondamentales fondées sur un processus où dominent la paix, la démocratie et la négociation."